



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 87

Question écrite n° 49863

## Texte de la question

M. Maurice Ligot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet d'autoroute Angers-Cholet - A 87. La déclaration d'utilité publique a été prise en septembre 1996. Aujourd'hui, le tracé du fuseau de l'autoroute A 87 ainsi que le périmètre du remembrement lié à ce nouvel axe routier sont connus et, avec une relative précision, les emplacements des deux échangeurs du nord et du sud de l'agglomération choletaise. Des réunions d'informations publiques ont été tenues dans la ville de Cholet, le lundi 17 février et dans la commune de Tremantines le jeudi 20 février 1997 pour engager une concertation sur le tracé avec les habitants du Choletais. Le tracé doit être fixé en avril ou mai prochain, le début des travaux étant programmé pour le second semestre 1998. Il serait dès lors souhaitable que soit connu, avec une précision aussi grande que possible, le calendrier des opérations administratives et techniques qui permettront la réalisation et l'achèvement de l'autoroute A 87.

## Données clés

**Auteur :** [M. Ligot Maurice](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49863

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1481